

Pays royannais : les eaux de baignade urbaines voient trouble

Lecture 10 min

[A La Une Politique](#)



Vingt plages du littoral royannais sont concernées. © Crédit photo : Samuel Honoré

Par Ronan Chérel r.cherel@sudouest.fr

Publié le 29/10/2020

Mis à jour à 11h35

Les élus du littoral devaient plancher ce jeudi sur la « sécurité des eaux de baignade » avant que la réunion ne soit annulée. Mais un autre aspect inquiète : la dégradation de la qualité de ces eaux, enjeu sanitaire autant qu'économique.

Fermetures à titre préventif, fermetures pour cause de mauvais résultats aux analyses traquant les entérocoques intestinaux et les bactéries *Escherichia coli*... Locaux et estivants se sont lassés, cet été, de ne pouvoir à plusieurs reprises s'adonner à la baignade, à la plage du Bureau, au cœur de Saint-Palais-sur-Mer, à Nauzan, ou le long des plages royannaises. L'été 2020 marque un pic en la matière. La seule plage du Bureau a totalisé, à elle seule, onze jours d'interdiction de la baignade en août, sans compter des fermetures préventives le 17 juin et le 25 septembre, une fermeture le 22 juillet pour cause de mauvais résultats d'analyses, des interdictions de baignade heureusement limitées à une journée.



Un déluge sur Saint-Palais

Les précipitations enregistrées le 13 août et leurs conséquences illustrent presque, à elles seules, la dimension « plurifactorielle » de l'altération de la qualité des eaux de baignade. Ce jeudi 13 août 2020, il est tombé 80 millimètres de pluie en l'espace de 27 minutes ! Largement au-dessus du seuil de 8 mm / 24 h ou 5 mm / h qui déclenche une fermeture préventive de la baignade, dans le cadre de la « démarche qualité des eaux de baignade » à laquelle Saint-Palais-sur-Mer, mais aussi Vaux-sur-Mer adhèrent.

De telles fermetures, d'occasionnelles, sont devenues fréquentes ces dernières années, surtout après de fortes pluies. Conséquence du lessivage des sols des secteurs urbains voisins, eux-mêmes souillés, entre autres polluants, de déjections animales ? En partie, peut-être... Le réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales se déverse dans les eaux de l'estuaire.

Ces eaux de pluie se chargent pourtant parfois de matières fécales d'une autre origine, humaine celle-là. Dans le viseur, le réseau d'assainissement (lire par ailleurs), dont les eaux usées qu'il charrie sont suspectées de se mêler à l'occasion aux eaux de pluie, généralement au niveau de pompes de relèvement peut-être pas aussi étanches qu'elles devraient l'être.

Temporellement, la saison 2018 marque un premier tournant dans l'évolution des courbes de la qualité sanitaire des eaux de baignade. Selon les normes fixées par le ministère chargé de la Santé, les plages urbaines ont vu leur qualité abaissée de « excellente » à « bon », ce qui reste bien, mais pas top.

Aucune pollution identifiée

La source des maux des eaux de baignade bordant la Côte de Beauté a été cherchée en amont de l'estuaire, en 2018 déjà, « sans qu'aucune source de pollution n'ait clairement été identifiée », constate Françoise de Roffignac, vice-présidente du Conseil départemental, présidente du Smiddest (Syndicat mixte pour le développement de l'estuaire de la Gironde) et chargée à ce titre par la préfète de Région de faire mener de nouvelles analyses, après une réapparition de signaux inquiétants en mai. On pourrait s'interroger sur les concordances de la dégradation de la qualité des eaux de baignade à l'embouchure de l'estuaire entre la Côte de Beauté et son pendant girondin, mais une seule référence s'offre, la plage de la Chambrette, au Verdon-sur-Mer, dont le classement a changé aussi en 2018, d'« excellent » à « bon ».

À l'évidence, les causes premières du phénomène sont à chercher davantage sur la Côte de Beauté. L'origine est probablement « plurifactorielle », pressent Stéphane Magrenon, conseiller municipal délégué au littoral et au patrimoine. Même si le maire de Royan Patrick Marengo soupçonne au premier chef le réseau d'assainissement. « Il faut, je pense, que nous balayions devant notre porte avant de chercher la cause de ces désordres en amont », estime-t-il. L'édile de Royan dit « porter (s)a part de responsabilité » dans ce possible dysfonctionnement, mais « il faut avoir le courage, y compris politique, de lancer un vrai diagnostic de l'état du réseau ».

Si la situation perdurait, elle pourrait avoir une incidence sur la fréquentation des stations balnéaires de la Côte de Beauté, pressent François Lousteau, le nouveau co-responsable rive droite du Collectif des deux rives, avec Sophie Huberson. « Des clients me l'ont dit, ils ne reviendront pas. J'ai été obligé de les orienter vers la Grande Côte. Un jour, ça passe ; sur la durée, c'est usant », comprend le gérant de l'hôtel le Trident Thyrée, qui borde... la plage de la Grande Conche. Frustrant, en effet.

Un hic sur les plages urbaines

« Sauvages », les plages de la Côte sauvage, à La Tremblade, de Bonne Anse, ainsi que de la Grande Côte, à cheval entre Les Mathes et Saint-Palais-sur-Mer, sont bordées par des eaux de qualité « excellente » selon les normes fixées par le ministère de la Santé.

Ce constat souffre d'une exception notable : la plage de la Cèpe, à La Tremblade, dont le classement a été dégradé d'« excellent » en 2017 encore à « bon » à partir de 2019. La Cèpe a ceci de commun avec les plages urbaines de Saint-Palais-sur-Mer, Royan et Saint-Georges-de-Didonne de border des zones fortement peuplées et, donc, de réseaux d'assainissement chargés.

Même les eaux bordant les plages de Meschers-sur-Gironde ont vu leur classement dégradé, jusqu'à « insuffisant » pour la plage des Vergnes, en 2019, sans origine clairement identifiée.

La Ville en fait sa "priorité majeure"

SAINT-PALAIS-SUR-MER L'interdiction de baignade à la plage du Bureau onze jours durant a marqué les esprits. La Ville avait déjà hissé le dossier en haut de la pile, prête à prendre sa part dans sa résolution.

L'élus saint-palaisien, Stéphane Magrenon, a connu un été compliqué dans sa nouvelle délégation. © Crédit photo : PHOTO R. C.

Claude Baudin a été avisé, au début de son nouveau mandat, de créer une délégation « au littoral et au patrimoine », qu'il a confiée au conseiller municipal Stéphane Magrenon. Ce dernier, en revanche, a été mis dans le bain d'emblée. Drôle de baptême du feu. « Jusqu'au 12 août, à part les épisodes du 17 juin et du 22 juillet, la saison se passait très bien ! » Las. Un premier orage le 12 août, un épisode orageux d'« intensité exceptionnelle » ont lessivé les espoirs d'un été sans (trop de) fermetures de la baignade.

La mairie a été assaillie « de dizaines d'appels chaque jour » le temps de ces onze jours d'interdiction de la baignade le long de la plage du Bureau. Malgré la « transparence » prônée et appliquée par la Ville de Saint-Palais-sur-Mer dans sa communication et ses explications, Stéphane Magrenon s'est heurté au décalage entre la méconnaissance et la réaction parfois épidermique du grand public et la « volonté » forte de la Ville de

prendre le dossier à bras-le-corps. « Ce sujet est devenu la priorité majeure, ça ne fait pas débat au sein de l'équipe. »

Le lac devra être curé

Un plan d'action est déjà sur la table. La Ville a ses propres leviers. « Le lac du parc Raymond-Vignes n'a jamais été curé depuis qu'il a été mis en eau, en 1987. Lui-même reçoit des eaux de ruissellement pluviales et je soupçonne d'ailleurs qu'il a joué un rôle le 13 août. Un poste de refoulement du réseau d'assainissement situé au-dessus a débordé et je pense que, pendant plusieurs jours, l'eau du lac, qui s'écoule par l'exutoire pluvial à côté de Chez Lolo, côté est de la plage du Bureau, a contribué à entretenir le problème. »

Des particuliers fautifs

Curer le lac sera une action possible. Des études sont néanmoins nécessaires. Le canal de Bernezac, se déversant, lui, à Nauzan, nécessitera également un curage. Le dernier date de 2009. Autour du canal de Bernezac d'ailleurs, la Ville s'est penchée sur la conformité des raccordements des propriétés alentours au réseau d'évacuation des eaux pluviales. Verdict : « Nous avons constaté 48 installations non conformes ! Nous allons adresser à tous ces propriétaires une mise en demeure de se mettre en conformité », prévient Stéphane Magrenon.

Dans le meilleur délai possible, avant même d'engager les curages du lac et du canal de Bernezac, la commune va étudier l'opportunité technique d'installer des vannes à l'extrémité de ces écoulements naturels « pour réguler le débit, qu'on ne peut évidemment interrompre de manière permanente. Avec ce système, en cas de fortes précipitations, nous pourrions toutefois retenir l'eau quelques heures, pour ne pas la rejeter en journée et dégrader la qualité des eaux de baignade. »

Pluvial... et assainissement

Stéphane Magrenon emploie toutefois lui-même ce qualificatif, la cause des désordres est « plurifactorielle ». Les eaux de pluie lessivant les sols urbanisés, emportant en même temps les déjections canines, ne sauraient seules expliquer l'altération de la

qualité des eaux bordant la plage du Bureau, d'autant que la Ville de Saint-Palais-sur-Mer, qui multiplie les analyses, surveille aussi de près son réseau pluvial.

Le réseau d'assainissement des eaux usées, lui aussi, doit porter une part de responsabilité. Par fortes précipitations, certains postes de refoulement s'engorgent aussi d'eaux de pluie, débordent dans le réseau pluvial, les eaux usées mêlées à la pluie se déversant alors par les exutoires aboutissant dans l'estuaire. « Il y a donc un volet politique à notre plan d'action, qui prévoit aussi que nous travaillions avec la Communauté d'agglomération Royan Atlantique sur ce sujet », plaide Stéphane Magrenon.

Le réseau des eaux usées dans le collimateur

CÔTÉ AGGLO Il n'est pas le seul responsable, mais le réseau d'assainissement de l'Agglomération doit assurément être modernisé.

On n'attend pas évidemment de Vincent Barraud qu'il fustige l'état des canalisations transportant les eaux usées. « Le réseau d'assainissement n'est pas si mauvais que ça », défend le nouveau président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara). S'il confesse ne pas évoluer là dans son domaine d'expertise, Vincent Barraud ne dédouane pas pour autant le réseau d'assainissement de toute implication, notamment au niveau de certains postes de relèvement.

Ces postes ont pour fonction de compenser les différences de dénivelé que rencontrent les canalisations sur leur trajet vers la station d'épuration. « Certains postes ne sont pas assez bien positionnés en termes d'altimétrie et sont plus sensibles à la montée des eaux pluviales. À Saint-Palais, d'ailleurs, le 13 août, deux postes de relèvement ont vu leur partie électrique noyée et les pompes n'ont donc pas pu fonctionner. »

La « volonté d'avancer »

Vincent Barraud invite évidemment la commune à actionner les propres leviers dont elle dispose, mais promet aussi que « la trésorerie importante » (1) dont la Cara dispose sera mise à contribution dans les années à venir. C'est l'un des axes du plan d'actions du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, validé en juillet 2017, dans le

cadre duquel Saint-Palais-sur-Mer a d'ailleurs bénéficié des premières études de diagnostic des réseaux pour la recherche et la réduction d'eaux claires parasites.

« Nous avons la volonté ferme d'avancer sur ce sujet avant la fin du mandat », assure le président de la Communauté d'agglomération. Renouvelée en avril 2019 à la Compagnie Environnement Royan Atlantique (groupe Saur), la délégation de service publique impose d'ailleurs à l'exploitant un meilleur suivi du réseau. Dont l'hydrocurage préventif, entre autres, de plus de 10 kilomètres de canalisations situées à proximité des plages avant la saison.

R. C.

(1) Le budget annexe « assainissement » de la Cara dispose en effet de plus de 30 millions d'euros de trésorerie disponibles.